FONTENAY-LÈS-BRIIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Périmètre du Droit de Préemption Urbain

Échelle : 1/6000

Projet de PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 03/04/2025

Légende :

Zone soumise au Droit de Préemption Urabin (DPU)

Zone non soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU)

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20250930-DEL_2025_20-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

0 500 1 000 m